

**VOTRE PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ
DANS LA PRÉVENTION
DES RISQUES PROFESSIONNELS.**

OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

Selon le Code du travail (art. L.4121-1 et L.4121-2) l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

▶ Pour les salariés envoyés en mission à l'étranger, les risques doivent être identifiés et évalués.

▶ L'employeur a l'obligation d'informer les salariés en mission à l'étranger sur les conditions sanitaires et sécuritaires du pays. Il doit garantir la sécurité de ses salariés et a une obligation de sécurité de résultat.



**DÉPLACEMENT
PROFESSIONNEL
À L'ÉTRANGER**

**CONSEILS DE PRÉVENTION
POUR LES SALARIÉS**



CENTRE DE MONTPELLIER

Maison de l'Entreprise
429, rue de l'Industrie
CS 70003
34078 Montpellier Cedex 03
Tél. : 04 67 06 20 10
Fax : 04 67 06 20 20

aipals.com



CENTRE DE CASTRIES

85 avenue des Gardians
PRAE Via Domitia
34160 Castries
Tél. : 04 26 78 47 80
Fax : 04 26 78 47 81



CENTRE DE LATTES

Z.A.C. Font de la Banquière
Plan du Nega Cat
CS 71007
34973 Lattes Cedex
Tél. : 04 67 15 93 30
Fax : 04 67 15 93 31



AVANT VOTRE DÉPART

► **CONSULTEZ LE SITE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES** : conseils aux voyageurs par pays et par thème - **sécurité, transports, entrée/séjour, santé, infos utiles.** www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs

Notez les adresses et les numéros de téléphone de l'Ambassade de France ou du consulat que vous pourrez contacter en cas d'urgence ou de situation à risque. Vous pouvez vous inscrire sur le portail Ariane et recevoir des conseils de sécurité.

► **PRENEZ CONTACT AVEC UN CENTRE SPÉCIALISÉ DE MÉDECINE DES VOYAGES** de la région pour mettre à jour vos vaccinations et avoir des conseils pour se protéger des maladies tropicales (paludisme...). Les coordonnées se trouvent sur le site : ars.sante.fr

• **Institut Bouisson Bertrand :**

5, rue de l'École de Médecine - MONTPELLIER - Tél. : 04 99 77 01 48

• **Service des maladies infectieuses et tropicales Hôpital Gui de Chauiac :**

80, avenue Augustin Fliche - MONTPELLIER - Tél. : 04 67 33 77 05

• **CMETE :**

Campus de Baillarguet, MONTFERRIER - Tél. : 04 67 59 38 92

► **PROCUREZ-VOUS LA CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE** (si vous voyagez en Europe) et les coordonnées de votre assurance rapatriement.

► **SÉCURISEZ TOUS VOS DOCUMENTS**, pièces d'identité (clé USB, photocopies, scanner et auto envoi par mail).

► **SI VOUS PRENEZ UN TRAITEMENT MÉDICAMENTEUX**, munissez-vous d'une ordonnance à votre nom (en anglais si besoin).

► **EMPORTEZ UNE TROUSSE DE PHARMACIE** (fournie par l'employeur), composée à titre indicatif :

- Médicament antalgique, antipyrétique;
- Antiseptique cutané (sachet unidose);
- Compresses stériles, sparadrap, pansements;
- Pince à écharde, paire de ciseaux à bout rond, sérum physiologique en dosette;
- Gel hydro alcoolique.

Selon la destination : répulsifs antimoustiques pour la peau et les vêtements, moustiquaire imprégnée, médicament antipaludéen, médicament antidiarhéique, médicament antispasmodique, produit pour désinfecter l'eau.



PENDANT ET APRÈS VOTRE VOYAGE

EN AVION



- Portez des chaussettes ou des bas de contention ;
- Buvez de l'eau abondamment ;
- Levez-vous fréquemment, toutes les heures ;
- Pour prévenir les effets du décalage horaire (*Jet Lag*) : Anticipez le décalage horaire quelques jours avant si possible (se coucher et se lever plus tôt si vous voyagez vers l'Ouest et plus tard si vous voyagez vers l'Est). Réglez la montre sur l'heure du pays dès le décollage.



SUR PLACE



- Suivez des règles d'hygiène alimentaire (lavage des mains, évitez de manger des aliments crus, buvez uniquement de l'eau potable (bouteille fermée), évitez de consommer des glaçons, des glaces...).
- En prévention des risques infectieux : protégez-vous des piqûres d'insectes avec des répulsifs cutanés, vêtements couvrants, moustiquaire la nuit, prophylaxie chimique antipaludéenne.
- Évitez de vous baigner dans des eaux non contrôlées, évitez de marcher pieds nus.
- Protégez votre peau contre le soleil, le froid et les intempéries.
- Prévenez les infections sexuellement transmissibles (préservatifs).
- Emportez vos Équipements de Protection Individuelle (bouchons d'oreilles, gants...).
- En cas d'accident du travail : pensez à le déclarer à votre employeur dans les 24 heures.

À VOTRE RETOUR



Consultez votre médecin traitant en cas de fièvre, diarrhée, troubles digestifs en l'informant de votre pays de séjour.

POUR PLUS D'INFORMATION, CONTACTEZ VOTRE MÉDECIN DU TRAVAIL

